



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 19 janvier 2015
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
- 2.1 **Présentation du rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés municipaux**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 15 décembre 2014 à 18 h 30 et 19 h 30 et le 16 janvier 2015 à 07 h 00
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Adhésion de la Ville aux principes d'une qualité de vie adéquate pour les aînés de la municipalité
6. **Finances municipales**

7. **Ressources humaines**

8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 Dépôt des états financiers de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu inc. au 31 août 2014

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

10. **Toponymie et circulation**

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

- 11.1.1 SA-2253-TP-14 Fourniture d'une chargeuse sur roues avec équipements de déneigement
- 11.1.2 SA-2254-TP-14 Fourniture d'un tracteur de trottoirs de type « Holder », modèle 992, avec équipement de déneigement et de balayage

12. **Sécurité publique**

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2014-3267 Bâtiment concept G.B. inc. – Immeuble situé au 700, rue Saint-Jacques
- 13.1.2 DDM-2014-3372 Olivier Corbeil – Immeuble situé au 85, rue Latour
- 13.1.3 DDM-2014-3375 Gestion J.P. Lalonde inc. – Immeuble situé aux 551-553, 3^e Rue
- 13.1.4 DDM-2014-3384 Association canadienne pour la santé mentale – Immeuble situé aux 196-198, rue Mercier

13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 13.2.1 PIIA-2013-3033 (retour) Gestion immobilière Grégoire inc. – Immeuble situé au 100, rue Moreau
- 13.2.2 PIIA-2013-3045 (retour) Gestion immobilière Grégoire inc. – Immeuble situé au 96, rue Moreau
- 13.2.3 PIIA-2013-3082 Déry Toyota / 2949-4036 Québec Inc.- Immeuble situé au 250, rue Moreau
- 13.2.4 PIIA-2014-3278 Jean-Patrick Lalonde – Immeuble situé aux 551-553, 3^e Rue

- 13.2.5 PIIA-2014-3378 Placement Barnabé – Immeuble situé au 180, rue Moreau
- 13.2.6 PIIA-2014-3392 9276 7896 Québec inc. – Immeuble situé au 230, boulevard Gouin
- 13.3 Étude et décision relatives à une demande de projet de développement
- 13.3.1 APD-2011-2399 (retour) Réjean Bertrand – Immeuble constitué du lot 5 001 939 du cadastre du Québec – rue Joseph-Albert-Morin
- 13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :
- 13.4.1 Règlement n° 1282
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2000 à même une partie des zones H-2005 et H-2011, situées de part et d'autre du passage des Peupliers »
- 13.4.2 Règlement n° 1291
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :
- d'agrandir la zone H-1583 à même une partie de la zone H-1299, située à l'intersection du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Saint-Jacques et de modifier les marges « avant secondaire minimale » et « latérale minimale » applicables à un bâtiment principal à être implanté dans la zone H-1583 ;
 - de créer une nouvelle zone à même une partie de ladite zone H-1299, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » de 4 logements, d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
 - de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone I-1401, située dans le parc industriel Edgar-Gaudette, au nord de la rue Pierre-Caisse, entre le boulevard Industriel et la rue Bernier et d'y autoriser l'usage C7-01-03 (Vente aux détails de cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) en sus des usages présentement autorisés ;
 - d'autoriser la classe « Bifamiliale » dans la zone H-4061, située au sud du chemin du Clocher et à l'ouest de la rue Pierre-Brault et d'adopter les normes relatives au bâtiment principal et au terrain pour cet usage »
- 13.4.3 Règlement n° 1301
- « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les classes d'usage « Bifamiliale, Trifamiliale et Multifamiliale » de 4 logements, ayant 3 étages et de supprimer la classe d'usage « Unifamiliale », dans la zone C-5046, située à l'ouest de la Route 133, entre les rues de Vimy et Mignonne »

13.5 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1285

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage C7-01-08 (Service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) de la sous-classe C7-01 (Vente et service pour véhicules de promenade) à l'article 44, de manière à créer deux usages distincts, entre le lavage automatique et le lavage à la main desdits véhicules ;
- d'autoriser l'usage lavage à la main desdits véhicules dans la zone C-5500, située à l'intersection du boulevard d'Iberville et de la 16^e Avenue »

13.6 Étude et décision relatives à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme

13.6.1 MRU-2014-3338 – Zone C-2626

14. **Transport et mobilité urbaine**

— — — —

15. **Avis de motion**

15.1 Règlement n° 1285

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage C7-01-08 (Service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) de la sous-classe C7-01 (Vente et service pour véhicules de promenade) à l'article 44, de manière à créer deux usages distincts, entre le lavage automatique et le lavage à la main desdits véhicules ;
- d'autoriser l'usage lavage à la main desdits véhicules dans la zone C-5500, située à l'intersection du boulevard d'Iberville et de la 16^e Avenue »

15.2 Règlement n° 1302

« Règlement modifiant le règlement n° 0771 concernant la garde des animaux, tel que modifié par les règlements n°s 0893, 1028, 1095 et 1213 »

15.3 Règlement n° 1303

« Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement des règlements n°s 715-056 et 715-058 de l'ancienne Ville d'Iberville et des règlements n°s 0698, 0792, 0826, 0828, 0836, 0848, 0853, 0854, 0887, 0142, 0368, 0163, 0277, 0292, 0293, 0495, 0727, 0748, 0808, 0821, 0837, 0860, 0867, 0868, 0873, 0876, 0877, 0878, 0921, 0924, 0925, 0933, 0934, 0948, 0949, 0207, 0221, 0263, 0376, 0417 et 0425 de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.4 Règlement n° 1304

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

16. Règlements

16.1 Règlement n° 1293

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie des zones H-2548 et C-2611, situées à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et des Plaines, afin d'autoriser la classe « Multifamiliale » isolée de 4 à 6 logements et d'édicter les normes relatives aux bâtiments et aux terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA ;
- d'agrandir la zone C-2611 à même une partie de la zone H-2548 ;
- de retirer l'usage I2-06-01 « Mouture de céréales (meuneries) ou de graines oléagineuses » actuellement permis dans la zone I-1813 et de réduire les normes relatives à la hauteur et au nombre d'étages des bâtiments principaux »

17. Dépôt de documents au Conseil municipal

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 du Comité exécutif

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période d'octobre à décembre 2014

17.3 Certificats pour la procédure d'enregistrement des règlements 1288, 1290 et 1295

18. Correspondance

19. Période de questions

20. Communications des membres du conseil au public

21. Levée de la séance